

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 11 Institutions et intervention sociales			
Code	SOAS1B11AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Nathalie GERARD (nathalie.gerard@helha.be)</p> <p><u>HELHa Mons - Campus</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be)</p> <p><u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p> <p><u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.
- II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.
- III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B11ASA	Institutions et intervention sociales	60 h / 5 C
+ HELHa Mons - Campus		
SOAS1B11ASB	Approche du secteur non marchand	24 h / 2 C
SOAS1B11ASC	Séminaires et visites	12 h / 1 C
SOAS1B11ASD	Champ social	12 h / 1 C
SOAS1B11ASE	Questions spéciales sur la structuration des écrits	12 h / 1 C
+ HELHa Montignies-sur-Sambre		
SOAS1B11ASF	Travail social et diversité	24 h / 2 C
SOAS1B11ASG	CPAS et logement	24 h / 2 C
SOAS1B11ASH	Jeunesse	12 h / 1 C
+ HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)		
SOAS1B11ASI	Travail social et diversité	24 h / 2 C
SOAS1B11ASJ	CPAS et logement	24 h / 2 C
SOAS1B11ASK	Jeunesse	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve		
SOAS1B11ASA	Institutions et intervention sociales	50
+ HELHa Mons - Campus		
SOAS1B11ASB	Approche du secteur non marchand	20
SOAS1B11ASC	Séminaires et visites	10
SOAS1B11ASD	Champ social	10
SOAS1B11ASE	Questions spéciales sur la structuration des écrits	10
+ HELHa Montignies- sur-Sambre		
SOAS1B11ASF	Travail social et diversité	20
SOAS1B11ASG	CPAS et logement	20
SOAS1B11ASH	Jeunesse	10
+ HELHa Montignies- sur-Sambre (HD)		
SOAS1B11ASI	Travail social et diversité	20
SOAS1B11ASJ	CPAS et logement	20
SOAS1B11ASK	Jeunesse	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dispositions complémentaires pour Mons et Montignies-sur-Sambre :

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions

1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d' autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Evaluation du 2e quadrimestre (juin)

Pour une UE organisée sur un seul quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier (session dispensatoire) pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20,

ou Pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle relative à une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage et de maintenir ainsi la note obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Institutions et intervention sociales			
Code	11_SOAS1B11ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Nathalie GERARD (nathalie.gerard@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage forme à une **première initiation au paysage institutionnel** du champ social et à différentes **problématiques** en lien avec le travail social. Il permet aux futurs assistants sociaux, dès le début de la formation, de faire le lien entre leur désir d'aider (niveau MICRO) et les problématiques sociales générales rencontrées dans toute société (niveau MACRO). Il ambitionne donc de leur montrer quelle place précise les travailleurs sociaux vont occuper dans les dispositifs institutionnels et organisationnels prévus par la société belge francophone pour intervenir face à ces problématiques sociales (Niveau MESO).

Pour les différents thèmes abordés, les objectifs visés par l'activité d'apprentissage sont doubles. Le cours doit **permettre** aux futur-e-s AS :

- **d'identifier**, connaître les institutions, les acteurs, le cadre législatif et organisationnel qui structure le domaine étudié ; identifier la population concernée et les réponses apportées aux besoins et problématiques étudiées.
- **d'analyser** les enjeux en présence dans les différents champs, c'est à dire développer un regard critique, par rapport aux réponses apportées par la société par l'intermédiaire des institutions, prendre une certaine distance et entrer dans une logique d'analyse et d'évaluation en fonction du contexte social et des objectifs poursuivis.

Il s'agit de décoder et comprendre les enjeux : quelles sont les **questions importantes** pour le secteur, quelle **évaluation** faire des différents aspects en **fonction des besoins de la population ?**

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

En termes d'identification

- identifier et comprendre le contexte social dans lequel les institutions naissent, évoluent ou meurent
- identifier et comprendre la population : qui est-elle, qui est concerné ? (caractéristiques, demandes ou non...).
- distinguer dans ce terme générique de « population » tant la réalité d'un individu, que d'une famille, d'un groupe, d'un quartier
 - identifier, distinguer, comprendre les différents types de besoins, de demandes qui sont à l'origine d'interventions sociales.
 - identifier, comprendre l'origine historique, les objectifs, le fonctionnement des institutions, des cadres législatifs abordés dans les différents domaines ?
 - identifier, distinguer les acteurs en présence : la population concernée, les professionnels du terrain étudié, les acteurs politiques, les groupes de pression, les « experts », etc...
 - comprendre la position et le rôle de ces acteurs.

En termes d'analyse

- entrer dans une perspective socio-historique pour analyser l'origine des dispositifs en lien avec le contexte historique.
- comprendre l'utilité des dispositifs institutionnels par rapport à la problématique étudiée et développer un premier regard critique sur leur efficacité.
- dégager face visible et face cachée des dispositifs.
- distinguer l'écart entre logique intentionnelle et logique objective.
- distinguer et articuler différents niveaux de lecture : micro, méso, macro

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours aborde les champs sociaux suivants dans lesquels les futur-e-s AS vont être amenés à effectuer des stages et/ou à travailler : la sécurité sociale, l'aide sociale et le CPAS, la problématique du handicap, la vie des familles (enfance et personnes âgées), l'aide à la jeunesse, la problématique des réfugiés, les rappports Nord-Sud, la pauvreté et la précarité, le logement, la cohésion sociale. En fonction de l'actualité, d'autres secteurs peuvent être abordés.

La phrase suivante synthétise en quelque sorte la façon dont seront abordés les différents champs sociaux pris en considération : « Dans une société donnée et en fonction de son évolution (démographique, sociale, économique, politique...) une population a des besoins, a ou risque d'avoir des problèmes auxquels **des professionnels dans des institutions** tentent d'apporter des réponses, d'organiser des interventions ou de développer des initiatives innovantes. Ces institutions sont structurées par des cadres légaux résultant des débats et décisions politiques. »

Démarches d'apprentissage

Trois enseignants donnent le cours d'identification et d'analyse des institutions sociales en collaboration avec des intervenants-experts et cela dans les perspectives qui viennent d'être énoncées.

Le cours comporte des exposés, des temps d'appropriation en sous-groupe, des temps de travail individuel, le recours à différents supports et des témoignages de personnes du terrain. La présence aux cours ainsi qu'une part de travail autonome sont indispensables pour s'approprier la matière. Le suivi de l'actualité sociale vous permettra de confronter les connaissances acquises aux cours et vous formera à l'esprit d'analyse.

Articulation avec le terrain

La présence de professionnel-le-s de terrain et le support de différents types de documentaires est une richesse du cours. Leurs témoignages doivent nous permettre à la fois d'identifier de manière plus concrète une institution (type de population, manière de travailler...) et de faire un pas de plus dans l'analyse des enjeux ; ces interventions extérieures et supports font partie intégrante de la matière.

De plus, les matières abordées pourront utilement être approfondies dans le cours de méthodologie du travail social et vos activités d'intégration professionnelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances récapitulatives auront lieu avant chaque session d'examen. Un corrigé de la session de janvier sera disponible sur la plateforme ConnectED. Collaboration serrée avec la cellule « promotion de la réussite ».

Ouvrages de référence

Ressources diverses : législations, analyses, actualités référencées dans les syllabi à la fin de chaque chapitre.

Supports

Syllabi, powerpoint, notes de cours, témoignages, documentaires filmés, portefeuilles de lectures complémentaires, sites internet des fédérations, des ministères, des administrations concernées, disponibles sur la plateforme ConnectED dès la fin de chaque partie.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en 2 parties (janvier et juin) : voir dispositions complémentaires.

Les compétences évaluées seront celles fixées par les objectifs/activités d'apprentissage. L'étudiant-e sera capable d'identifier les institutions qui ont été présentées au cours (une partie de l'examen portant sur des questions de connaissance) et d'analyser les enjeux étudiés (une autre partie d'examen portant sur des questions d'analyse argumentée). La partie de l'introduction relative à la structuration des différents chapitres est une base pour mieux cerner les matières étudiées chapitre par chapitre et les critères d'analyse principaux utilisés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage est composée de 2 parties : IIS 1 à la période d'évaluation de janvier (Q1) et IIS 2 à la période d'évaluation de juin (Q2)

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage s'obtient par addition des notes obtenues pour les 2 parties IIS 1 + IIS 2

Exception :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties composant l'évaluation de l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie de l'évaluation). Le principe général et l'exception en matière de pondération et de notation des 2 parties restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour IIS 1 à l'évaluation du 2^e quadri (juin)

Pour IIS 1 pour lequel l'étudiant a obtenu en janvier (session dispensatoire) :

- **une mention CM, PP, Z, PR ou FR** : il devra représenter en juin l'évaluation correspondant à cette partie de l'activité d'apprentissage ;
- **une note de 10/20 ou plus** : il est dispensé de la matière correspondante et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);
- **une note inférieure à 10/20** : il a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette partie de l'activité d'apprentissage (IIS 1) et de maintenir ainsi la note obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3^e quadri (septembre) Pour une des 2 parties ou les 2 parties pour laquelle/lesquelles l'étudiant-e a obtenu :

- **une mention CM, PP, Z, PR ou FR** : l'étudiant-e devra représenter l'évaluation correspondant à cette /ces partie/s;
- **une note de 10/20 ou plus** : l'étudiant-e est dispensé-e de la matière correspondante à la partie réussie et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);
- **une note inférieure à 10/20** : l'étudiant-e devra OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette /ces parties.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).